

MÉTHODOLOGIE

Recensement 2008 de la salmoniculture

Le secteur de la salmoniculture en France a déjà fait l'objet de deux recensements : l'un en 1992 (données 1991) et l'autre en 1998 (données 1997). Celui réalisé en 2008 est le troisième sur le sujet, les informations recueillies portent sur l'année de référence 2007.

Le recensement de la salmoniculture 2008 a pour objectifs :

- d'identifier de façon précise toutes les entreprises françaises de production de salmonidés actives en 2007 ;
- d'estimer la production française de salmonidés en 2007 ;
- de recueillir des données structurelles, économiques et techniques sur la salmoniculture (le recensement est limité au secteur de production et ne concerne pas les entreprises de l'aval de la filière).

Il a été inscrit au programme d'enquêtes d'intérêt général et obligatoire des services publics pour 2008 (arrêté du 31/12/2007 paru au JO du 27/01/2008). La diffusion de données respecte les règles relatives au secret et à la représentativité statistiques (information relative à au moins trois unités et dont aucune ne concourt à plus de 85 % du résultat).

Ce recensement a été réalisé par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) à la demande du bureau de la Pisciculture de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du MAAPRAT. Sont également intéressés par l'utilisation des résultats des organisations professionnelles : la Fédération Française d'Aquaculture (FFA), le Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA) ainsi que des organismes techniques et de recherche : l'Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

Le fichier de résultats complet a été remis au bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture de la DPMA. En plus des études, il servira de base de sondage aux enquêtes de la DPMA sur la salmoniculture pour la décennie à venir.

Le recensement de la salmoniculture 2008, comme ceux de 1992 et 1998, comprend deux questionnaires :

- un par entreprise ;
- un par site de production exploité par l'entreprise.

C'est le questionnaire « entreprise » qui, réalisé le premier, a permis d'identifier les sites de production exploités et le nombre de questionnaires « site » à réaliser par entreprise.

Le champ du recensement est défini par toutes les entreprises qui :

- possèdent une pisciculture de reproduction ayant produit au moins 20 000 œufs embryonnés de salmonidés au cours de l'année 2007 ;
- ou possèdent une écloserie ayant traité au moins 20 000 œufs embryonnés de salmonidés au cours de l'année 2007 ;
- ou ont produit au moins 2 tonnes de salmonidés ou au moins 20 000 alevins ou juvéniles au cours de l'année 2007.

Il inclut les entreprises à vocation commerciale, les salmonicultures domaniales, fédérales et les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

La pisciculture en étang sans cage de production et la pêche professionnelle en eau douce n'entrent pas dans le champ du recensement.

Les entreprises, qui n'ont qu'une activité commerciale « d'achat revente » de salmonidés dans un délai très court sans réel grossissement, sont également exclues.

La collecte des informations ainsi que le contrôle et la saisie des questionnaires ont été assurés sous la responsabilité des Services Régionaux de l'Information Statistique et Économique (SRISE) des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). La collecte a été réalisée par des enquêteurs auprès des dirigeants, au siège des entreprises et des chefs de sites sur les lieux de production.

Les résultats de cette étude peuvent être repris à la condition de préciser la source des données.